

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS POUR L'ENVIRONNEMENT

La communauté scientifique a lancé des alertes sur les enjeux environnementaux en lien avec le développement de nos sociétés : dérèglement du climat, raréfaction des ressources énergétiques, perte de biodiversité, pollution atmosphérique, accès à l'eau, déforestation.

BNP Paribas prend en compte ces problématiques chaque fois qu'elles se présentent dans la conduite de ses activités.

Les engagements de BNP Paribas pour l'Environnement se traduisent par différentes mesures concrètes détaillées ci-dessous.

A. L'engagement de BNP Paribas en faveur de la transition énergétique et de la stabilité du climat

Les enjeux associés aux gaz à effet de serre et au dérèglement du climat ont des conséquences significatives pour les économies des pays, pour nos clients, et pour la valorisation de nos actifs.

Dans ce contexte, BNP Paribas a fait depuis plusieurs années du changement climatique une priorité et mené plusieurs initiatives pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique, financer les infrastructures d'énergies renouvelables, investir dans la science climatique et s'engager auprès de partenaires pour développer collectivement des solutions bas carbone.

Afin de contribuer à l'objectif de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C, BNP Paribas a défini de nouveaux engagements afin de contribuer à la transition vers un système énergétique bas carbone, en lien avec l'Accord de Paris:

1. Augmenter le soutien au secteur des énergies renouvelables

- Doubler le montant des financements à ce secteur, pour atteindre 15Mds€ en 2020.

2. Réduire l'exposition au charbon thermique

- Arrêter de financer l'extraction de charbon thermique que ce soit via les projets miniers ou via les sociétés minières spécialisées dans le charbon qui n'ont pas de stratégie de diversification,
- Arrêter le financement de centrales électriques à base de charbon,
- Ne financer que les entreprises productrices d'électricité qui ont une stratégie de réduction de la part de charbon dans leur production au moins aussi ambitieuse que celle de leur pays.

3. Maîtriser les risques client liés à la transition énergétique

- Intégrer la composante climatique dans la méthodologie de notation des projets et entreprises financés,
- Progressivement systématiser l'utilisation d'un prix interne au carbone afin de prendre en compte les mutations engendrées par la transition énergétique et les risques associés dans les décisions de financement.

4. Intégrer le risque carbone dans la gestion d'actifs

- Mesurer, maîtriser et publier régulièrement l'empreinte carbone des actifs gérés pour compte de tiers par BNP Paribas, en ligne avec la signature du Montreal Carbon Pledge par BNP Paribas Investment Partners
- Réduire l'empreinte carbone des actifs gérés pour compte de tiers par BNP Paribas, en ligne avec la signature du Portfolio Decarbonization Coalition par BNP Paribas Investment Partners,
- Développer des offres bas-carbone pour aider les investisseurs à lutter contre le changement climatique,
- Désinvestir du secteur du charbon dans les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR),
- Renforcer les activités de plaidoyer sur le risque carbone au sein des entreprises opérant dans l'industrie pétrolière et gazière dans lesquelles le Groupe investit pour compte de tiers.

5. Développer l'innovation financière et les solutions d'investissement en faveur de la transition énergétique

- Figurer parmi le top 3 mondial des émetteurs d'obligations vertes en euros d'ici à 2018, avec un focus sur les sous-jacents qui contribuent à la transition énergétique,
- Renforcer notre support aux solutions d'efficacité énergétique pour les clients particuliers et pour les entreprises,
- Investir 100M€ à l'horizon 2020 pour soutenir des start up qui innovent en faveur de la transition énergétique.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

6. *Etre neutre en carbone sur le périmètre opérationnel*

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 25% par collaborateur entre 2020 et 2012 (émissions induites par la consommation énergétique des bâtiments et des infrastructures informatiques et par les déplacements professionnels),
- Satisfaire progressivement l'ensemble des consommations d'électricité du Groupe au travers d'offres bas carbone, dans tous les pays où cela est possible,
- Dès 2017, compenser les émissions restantes au travers de programmes de compensation menés par des partenaires externes et répondant à des exigences fortes de rigueur environnementale et sociale,
- Collaborer avec nos fournisseurs pour réduire l'empreinte carbone des produits et services achetés, en favorisant par exemple les bâtiments basse consommation, le papier responsable, les infrastructures informatiques les plus sobres en énergie, les fournitures issues du recyclage, les flottes de véhicules et les modes de transport peu émetteurs.

7. *Collaborer activement avec les régulateurs, les gouvernements et la communauté scientifique pour faciliter la transition énergétique*

- Poursuivre le dialogue visant à définir des politiques et développer des mécanismes efficaces de marché afin de faciliter la transition énergétique et limiter le réchauffement en cohérence avec l'Accord de Paris,
- Accompagner la recherche scientifique sur les mécanismes climatiques et les impacts des activités humaines ; notamment via Climate Initiative, un programme de mécénat conduit par la Fondation BNP Paribas qui a déjà octroyé 6M€ à la communauté scientifique mondiale depuis 2011.

B. **Les actions de BNP Paribas portant sur la protection des écosystèmes, notamment la biodiversité, les forêts, l'air, l'eau et les ressources naturelles**

BNP Paribas a adopté des politiques visant à protéger les écosystèmes lors de financement d'activités pouvant les impacter, avec des critères obligatoires que le Groupe demande à ses clients de respecter pour bénéficier de ses services financiers.

1. *Protéger la biodiversité*

La perte de biodiversité représente un enjeu majeur, aux impacts considérables sur le développement de nos sociétés. BNP Paribas porte une attention spéciale à la protection de la biodiversité dans le cadre de ses relations avec des clients opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'huile de palme, de la pâte à papier et de l'extraction minière, où les atteintes peuvent être importantes. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans ces secteurs d'avoir mis en place des politiques internes qui protègent strictement les réservoirs de biodiversité suivants : aires à Hautes Valeurs de Conservation (HCV, High Conservation Values), sites de l'« Alliance for Zero Extinction », zones humides concernées par la Convention de Ramsar, les catégories I-IV de l'UICN, sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Groupe a aussi exclu de son portefeuille les entreprises impliquées dans la production, le commerce ou l'usage de filets dérivants de plus de 2,5 km de long ; celles impliquées dans le commerce d'espèces animales ou végétales couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et non autorisées par un permis CITES.

2. *Protéger les forêts en tant que réservoirs de biodiversité et puits de carbone*

Protéger les forêts est essentiel à trois titres : elles constituent des réservoirs très importants de biodiversité, des puits de carbone essentiels dans la lutte contre le dérèglement du climat, et le lieu de vie et le moyen de subsistance de nombreuses populations dont il convient d'assurer les droits, notamment en obtenant leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) lors du développement de plantations ou d'infrastructures. BNP Paribas vise à s'assurer que ses activités ne concourent ni à déforester ni à dégrader des forêts, au travers de l'initiative « Zero Net Deforestation » du Soft Commodities Compact, conjointement élaborée par le Consumer Goods Forum et la Banking Environment Initiative, dont les signataires s'engagent à éliminer la déforestation de leurs chaînes de valeur amont et aval d'ici à 2020.

Afin de concrétiser cette position, BNP Paribas prête une attention spéciale à la protection des forêts dans le cadre de ses relations avec des clients opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'huile de palme, de la pâte à papier et de l'extraction minière, où les impacts peuvent être importants. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans ces secteurs d'avoir mis en place des politiques internes qui protègent strictement les forêts à Hautes Valeurs de Conservation (HCVF, High Conservation Values Forests), et prohibent la technique du brûlage. Dans le secteur de l'huile de palme, les clients doivent de plus disposer d'une politique de protection des forêts à haute teneur en carbone, identifiées au travers de la méthode « High Carbon Stock Approach ».

De plus, BNP Paribas vise une réduction significative de sa consommation de papier avec un objectif de -30% de papier par collaborateur entre 2012 et 2020, et une augmentation de la part de papier issu du recyclage ou de forêts gérées durablement - en s'appuyant sur les labels FSC et PEFC comme seules références en la matière.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

3. Maintenir la qualité et la disponibilité des ressources en eau

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent à augmenter ni la raréfaction ni la pollution de l'eau, notamment dans les régions du Monde où cette ressource est particulièrement sous pression. Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients dans les secteurs de l'agriculture et de l'extraction minière d'avoir des politiques de gestion de l'eau visant à en optimiser la consommation et à maîtriser les impacts pour les autres usages, particulièrement dans les zones de stress hydrique ; et à gérer leurs effluents, pour limiter la pollution.

4. Minimiser la pollution atmosphérique

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent pas à augmenter la pollution de l'air, notamment dans les zones à forte densité de population.

Pour bénéficier des services financiers du Groupe, il est demandé aux clients des secteurs de l'agriculture et de l'huile de palme d'avoir mis en place des politiques internes qui prohibent la technique du brûlage, conduisant à générer des brouillards de feux pouvant envahir des régions entières ; et qui minimisent l'usage de pesticides et de fertilisants, qui sont aussi des polluants atmosphériques importants.

Dans le secteur de la production d'électricité à base de charbon, les centrales financées par le Groupe doivent être implantées dans des pays bénéficiant de cadres légaux couvrant les émissions atmosphériques, et minimiser les émissions d'oxydes de soufre (SOx), d'oxydes d'azote (NOx), de particules fines (PM), dans le respect des Directives environnementales de la Banque Mondiale et de l'IFC relatives aux centrales thermiques. De plus, il est demandé aux compagnies dans ce secteur de régulièrement publier, ou être en capacité de fournir, des rapports sur leurs émissions de SOx, NOx et de PM.

5. Protéger les ressources naturelles et favoriser l'économie circulaire

La communauté scientifique lance régulièrement des alertes portant sur la raréfaction de certaines ressources naturelles et la nécessité de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire où, autant que possible, la consommation de ressources est réduite, les produits sont réutilisés, les déchets sont recyclés ou valorisés.

BNP Paribas cherche à s'assurer que ses activités ne concourent pas à augmenter la raréfaction de ressources naturelles, minérales et non minérales, et cherche à favoriser l'économie circulaire partout où ce concept est pertinent.

A cette fin, BNP Paribas a adopté des politiques internes qui visent notamment à réduire, réutiliser et recycler à grande échelle les fournitures de bureau utilisées dans ses bâtiments, avec un focus particulier sur le papier et sur les équipements informatiques dont les traitements en fin de vie assurent un réemploi ou un recyclage matière aussi important que possible.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

ANNEXE

L'implication de BNP Paribas dans des initiatives externes visant à promouvoir la connaissance environnementale et la sensibilité aux enjeux associés

En plus d'être membre et contributeur actif du Pacte Mondial des Nations Unies, BNP Paribas a aussi rejoint les initiatives suivantes portant sur des enjeux environnementaux :

- Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment, PRI), à la fois pour BNP Paribas Investment Partners (en 2006), BNP Paribas Real Estate Investment Management (2015), BNP Paribas Cardif (2016) et BP2S (2016), totalisant ainsi un montant d'actifs détenus, gérés ou sécurisés par le Groupe proche de 10 000 Mds de \$
- Les Principes de l'Equateur (2008)
- Le BEI Soft Commodities Compact (2014)
- Le Montreal Carbon Pledge pour BNP Paribas Investment Partners (2015) et BNP Paribas Cardif (2016)
- La Portfolio Decarbonization Coalition (2015)
- Le French Business Climate Pledge (2015)
- L'Appel de Paris (2015)
- Les Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions (2015)
- La "Declaration of Intent on Energy Efficiency " de la BERD et du PNUE FI "Financial Institutions" (2015)
- La Science Based Target Initiative (2016)

De plus, BNP Paribas est membre des plateformes et think-tanks suivants :

- Investors Group on Climate Change (depuis 2002)
- Entreprises pour l'Environnement (partenaire français du World Business Council for Sustainable Development, 2004)
- Roundtable on Sustainable Palm Oil (2011)
- Banking Environment Initiative (2015)
- We Mean Business (2015)
- Mainstreaming Initiative (2015, relatif à l'implémentation des Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions)



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**